

A l'attention des élus du conseil communautaire

Réf. : 280-22 | FG PB/MB – CCMV
Objet : convocation conseil communautaire
Contact : Marie BLANC (marie.blanc@vercors.org)

Mesdames, Messieurs les membres du conseil communautaire,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra le :

VENDREDI 3 JUIN 2022
A 14H30
AU CENTRE DE LOISIRS D'ENGINES
● 789 route du Fournel 38360 Engins ●

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.** Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 2.** Décisions du Président dans le cadre de ses délégations
- 3.** Stratégie foncière et politique de l'habitat : adhésion à l'Etablissement public foncier local du Dauphiné, un outil pour le territoire de la CCMV
- 4.** Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement public foncier local du Dauphiné à l'occasion de l'offre de vente d'une propriété situé Voie du village olympique à Autrans-Méaudre en Vercors
- 5.** Validation du co-financement du programme LEADER Terres d'Echos pour le projet « marteloscope » porté par la commune de Villard-de-Lans
- 6.** Approbation de la convention de suivi et d'expertise pour les espaces loisirs d'orientation de la communauté de communes conclue avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de course d'orientation et participation de la CCMV
- 7.** Approbation du renouvellement du Projet éducatif de territoire intercommunal et de son annexe Plan mercredi pour la période 2022-2025
- 8.** Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2020-2022 conclu avec l'AGOPOP Maison des habitants
- 9.** Motion relative à la facturation des services d'eau potable et d'assainissement par la CCMV pour le compte des communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans
- 10.** Approbation de la convention pour la participation incitative sur les encombrants des déchèteries conclue avec le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Bièvre
- 11.** Approbation des conventions pour les collectes séparées des articles de sport et de loisirs et des articles de bricolage et de jardin thermique conclues avec l'éco-organisme ECOLOGIC
- 12.** Modification des représentants de la CCMV au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Bièvre
- 13.** Approbation de la création d'un comité social territorial au sein de la CCMV
- 14.** Approbation de la composition du comité social territorial de la CCMV
- 15.** Affectation de résultat de l'exercice 2021 du budget téléspace : annule et remplace la délibération n°32/22 du 1^{er} avril 2022
- 16.** Approbation de la décision modificative n°1 du budget téléspace
- 17.** Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du conseil communautaire, à mes salutations les meilleures.

A Villard-de-Lans, le 25 mai 2022

Franck GIRARD,
Président de la Communauté de communes

